



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



REGLEMENT

3^{ème} CONCOURS Créez les métiers du futur

Edition 2014 / 2015

« *Le numérique au service des métiers de demain* »

Ouvert aux élèves des établissements publics du second degré du Bassin d'Education grand Caen

PARTENAIRES



Les 12 articles ci-après composent ce règlement

Article 1 LES ORGANISATEURS

Un concours gratuit, sur le thème de « créez les métiers du futur » est organisé dans le cadre du Comité Local Ecole/Entreprise du bassin d'Education grand Caen, ce concours gratuit est ouvert aux classes des collèges, lycées et structures MLDS du bassin éducation grand Caen.

Les organisateurs garantissent aux participants la réalité des lots, leur entière impartialité quant au déroulement du concours et la préservation d'une stricte égalité des chances entre toutes les classes participantes.

Article 2 LE CALENDRIER

- Lancement officiel du concours le 9 Septembre 2014
- Durant la semaine Ecole Entreprise (semaine du 17 au 23 novembre 2014) :
 - Inscription au concours jusqu'à la fin de la semaine Ecole Entreprise 2014
 - Demie journée de mobilisation des participants autour de l'esprit du concours, du thème « le numérique »
- Date limite de remise des différentes productions le 19 Mars 2015
- Durant la semaine de l'Industrie (entre le 23 et 29 mars 2015) :
 - Exposition des travaux et annonce des résultats et remise des prix dans la semaine de l'Industrie

Article 3 L'INSCRIPTION

La (ou le) chef d'établissement se charge d'inscrire la (ou les) classe(s) participant au concours en remplissant le formulaire électronique mis en ligne sur le site de l'académie (www.ac-caen.fr/ecole-entreprise)
Un mail de confirmation sera envoyé pour toute inscription par le CIO Caen 1 : cio.caen1@ac-caen1

Article 4 L'ENGAGEMENT

Chaque classe participant au concours s'engage à :

1. Présenter un *support d'expression* répondant à la consigne :
«*Exprimez par un visuel ce que pourrait être pour vous un métier pour demain* ».
2. *Le thème de cette édition est : le numérique au service des métiers de demain*
Attention : Il ne s'agit pas pour autant de métier du numérique !
Cette réalisation sera effectuée :
3. Soit sur un support papier format A3 : Graphisme, texte, poème, bande dessinée, collage, photos, etc
Soit tout autre visuel pouvant être exposé : Power point, prezi, vidéo, maquette, etc
Cette réalisation pourra se faire soit collectivement par toute la classe soit par un groupe d'élèves (avec une attention particulière concernant le droit à l'image)
4. Réaliser une fiche-métier, telle celles réalisées par l'ONISEP disponible dans les brochures ou le site www.onisep.fr
5. Joindre un argumentaire écrit retraçant le cheminement du projet qui sera présenté
6. Etre en capacité de présenter oralement son projet devant le jury en cas de sélection
7. L'ensemble de ces éléments (le support + la fiche métier + l'argumentaire) sera appelé «la (ou les) production (s)»

Article 5 RECEPTION DES PRODUCTIONS

Ces productions seront apportées, avant le 19 Mars 2015 au CIO Caen 1, 72 rue des Rosiers14000 Caent.
Le support de la production devra mentionner le nom de l'établissement, l'adresse, le téléphone, le courriel ainsi que la classe et l'identité de l'adulte référent qui a accompagné l'initiative.
Toute production ne comportant pas ces mentions ne pourra être retenue.

Article 6 **CRITERES D'EVALUATION**

Le jury évaluera les productions selon les critères suivants :

1. Respect de la consigne
2. Mise en évidence d'un caractère innovant, en lien avec le numérique
3. Besoins de la société auquel le métier répond
4. Caractère persuasif de la production présentée
5. Originalité du projet.

Article 7 **COMPOSITION DU JURY**

Le jury, co-présidé par l'animateur du CLEE un représentant de l'UIMM et du groupe La Poste, est composé :

- des membres du comité de pilotage du CLEE grand Caen
- d'un représentant de la cellule partenariale du Rectorat
- d'un responsable de la DRONISEP de Caen.
- d'un expert des branches professionnelles concernées.

Article 8 **DECISIONS DU JURY**

Les décisions du jury seront souveraines. Ses choix seront par conséquent sans appel
Le jury désignera pour chaque catégorie la production lauréate en respectant les critères d'évaluation.

Article 9 **PROMOTION DU CONCOURS**

La communication sur ce concours sera effectuée par le comité de pilotage du CLEE Caen/Falaise lors de présentations en Bassin d'Education :

- plénière du CLEE le 9 Septembre 2014

puis par mailing en direction des chefs d'établissement des collèges et lycées.

Ces informations seront relayées via le site du Rectorat et celui de la DRONISEP.

Article 10 **LES CONDITIONS D'ADHESION**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si l'une ou plusieurs productions étaient retardées ou égarées ou d'une manière générale mal acheminées.

Article 11 **LES LOTS**

Un projet sera primé mais tous les élèves de la classe seront bénéficiaires du lot.

Article 12 **L'AUTORISATION D'UTILISATION**

Les participants au concours sont informés que leur production, même non primée, est susceptible d'être exposée par voie d'affichage, de presse ou par internet. Ils autorisent donc les organisateurs et les partenaires, à titre gratuit, à utiliser leur production sans restriction ni réserve.